



DELIBERATION : N° 2023/111

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Promesse de bail emphytéotique avec Enercoop Midi Pyrénées

Convocation du : 01-12-2023

Rapporteur : Monsieur Antoine COTTIN

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 6 décembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (14) : CHARPENTIER Stéphane, GENSSLER Bernard, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SENNEGON Stéphane, GERVOT Christian, LECLERC Hervé, GUERIN Sébastien, TEK Delphine, ZOLLI Daniel.

Etaient absents excusés représentés (04) : SCHULTZ Isabelle donne pouvoir à CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine donne pouvoir à BILBAUT Mathilde, BEAUX BRIFFA Karine donne pouvoir à GERVOT Christian, DUMAS Mélissa donne pouvoir à SENNEGON Stéphane.

Membres absents excusés non représentés (01) : FLAIG Béatrice.

Nombre de votants : (18)

Secrétaire de séance : GENSSLER Bernard.

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-89 en date du 4 octobre 2023 approuvant la convention de partenariat avec Enercoop Midi Pyrénées pour l'implantation et photovoltaïques au sol, sises sur les parcelles C721, C252, dont l'une à destination de la Commune et l'autre d'Enercoop Midi-Pyrénées

Vu la proposition de proposition de convention de promesse de bail emphytéotique présentée par la société Enercoop Midi Pyrénées aux fins d'étudier l'aménagement d'un parc solaire, pour partie propriété de la Commune,

Considérant que la durée prévisionnelle maximale de cette promesse de bail est de trois années, le temps de réaliser à la fois les études de faisabilité et d'obtenir les autorisations nécessaires ;

Considérant que le projet de bail emphytéotique se porte sur une durée de trente années à compter du jour du débit des travaux de construction du parc solaire, en échange d'un loyer d'un euro par an ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de promesse de bail emphytéotique telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer ledit document.

Pour : 18
Contre : 00
Abstention : 00
Ne prend pas part au vote : 00

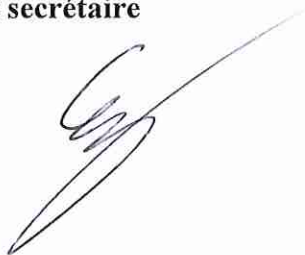
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 06 décembre 2023

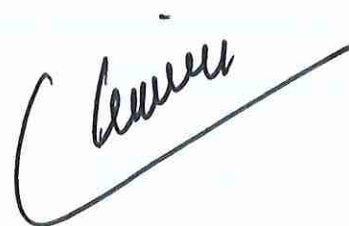
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Le Maire
Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>